



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU
13/02/2019

Nombre d'élus :

- en exercice : 31
- présents : 20
- procurations : 4
- Suppléants : 2
- absents : 11
- ayant pris part au vote : 26

Date de la convocation : 30/01/2019

Conseil syndical : 13/02/2019

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
19/02/2019

Affichage syndical le : 19/02/2019

Étaient présents : Max VINCENT, Pierre GOUVERNEYRE, Corinne CARDONA, Michel BALAIS, Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER, Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE, Gérard DARDET, Christian COLOMBO, Pierre-Antoine COLLIN, Jean-Luc POIRIER, Éric MAZOYER, Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL, Pascal DAVID, Marcel PATIN, Gérard KECK, Bernard COQUET, Jean-Michel CARON, Nicolas POUSSINEAU, Romuald DELABIE.

Absents représenté(s) :	Par :
Claire BELLE	Michel BALAIS
Marc GRIVEL	Max VINCENT
Bernard BOURBONNAIS	Françoise MAUPAS
Denis VERKIN	Eric MAZOYER

Étai(en)t absent(s) :

Antoine DUPERRAY, Marc GRIVEL, Claire BELLE, Denis VERKIN, Laurent MONCEL, Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET, Olivier PERROT. Jean-Claude GRANGE et Isabelle CEYRON, arrivés en cours de séance n'ont pas pris part aux votes.

Secrétaire de Séance élu :

Françoise MAUPAS.

Le mercredi 13 février 2019, les membres du Conseil Syndical sont réunis, régulièrement convoqués par courriel du 30/01/2019, dans la salle du Conseil Municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Délibération conseil syndical n° 2019-02-05

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 20150630 08 PORTANT SUR L'ACQUISITION FONCIERE SUR SAINT GERMAIN AU MONT D'OR, DES PARCELLES AI 324 A AI 327

RAPPORTEUR : PIERRE GOUVERNEYRE – VICE-PRESIDENT A L'AGRICULTURE

En date du 30 juin 2015 lors du conseil syndical, les élus ont délibéré pour autoriser l'acquisition de parcelles sur la commune de Saint Germain au Mont d'Or (délibération n° 20150630 08).

Cette acquisition concernait une DIA notifiée par la SAFER pour les parcelles AI 324-325-326 et 327 pour une surface de 4534 m². Ces parcelles se situent secteur la Boissière en zone Ap et sont en nature de prairies en cours d'enfrichement. Dans un environnement à dominante agricole **une préemption au prix avait été demandée à la SAFER.**

Au regard des enjeux agricoles et stratégique sur ces secteurs, qui permettent progressivement de constituer un portefeuille foncier pour maintenir l'activité agricole sur les Monts d'Or, faciliter les échanges et éviter le détournement pour des activités de loisirs de la vocation agricole et naturel

de ces terrains il a été proposé en 2015, à Madame ESCOFFIER en lien avec la SAFER les évaluations suivantes : 0.50€/ m2.

Le coût hors frais de notaire et frais SAFER s'élevaient à 2 267 euros. Pour des raisons de complexité de dossier, la rétrocession au profit du SMPMO n'a pas pu se réaliser, la SAFER a donc fait le portage desdites parcelles jusqu'à ce jour.

Le dossier est finalisé et la SAFER propose la rétrocession desdites parcelles au profit du SMPMO. Le coût hors frais de notaire s'élève à 4 464.78 euros. L'augmentation du coût étant expliqué par les frais engendrés par le portage du bien.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve à l'unanimité les modifications présentées et autorise le président du SMPMO à signer tous documents nécessaires à cette acquisition.

*Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent au registre les signatures des membres présents.*

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 13/02/2019*

